

# L'Africa romana

Atti del XIII convegno di studio  
Djerba, 10-13 dicembre 1998

A cura di Mustapha Khanoussi, Paola Ruggeri e Cinzia Vismara

Volume secondo



Carocci editore

1<sup>a</sup> edizione, novembre 2000  
© copyright 2000 by  
Carocci editore S.p.A., Roma

Finito di stampare nel novembre 2000  
dalle Arti Grafiche Editoriali srl, Urbino

ISBN 88-430-1647-4

Riproduzione vietata ai sensi di legge  
(art. 171 della legge 22 aprile 1941, n. 633)

Senza regolare autorizzazione,  
è vietato riprodurre questo volume  
anche parzialmente e con qualsiasi mezzo,  
compresa la fotocopia,  
anche per uso interno  
o didattico.

## Mohamed Majdoub

# Octavius et la Maurétanie

Je suggère une approche à la situation de la Maurétanie pendant l'ère d'Octavius, en attirant surtout l'attention sur les démarches de son intervention dans le pays, et sur les réactions des Maures à l'égard de cette politique. Ainsi je me baserais sur quelques textes, assistés par les résultats des fouilles exécutées au Maroc, en me penchant sur cette question qui me semble être négligée par les chercheurs.

Il est à noter d'abord que la zone de domination des Maures à cette époque fut partagée en deux royaumes<sup>1</sup>: le premier est celui de Bogud, appelé Bugutiana par Pline l'Ancien<sup>2</sup>. Ce souverain régnait en Maurétanie dans ses limites traditionnelles, entre l'océan et le fleuve Mulucha ou Molochath<sup>3</sup>, mais dont la résidence royale reste inconnue. Le second est celui de Bocchus II fils de Mastanesosus. Il régnait dans la partie occidentale de la Numidie, sur un territoire que Bocchus I avait annexé pendant la guerre de Jugurtha, et que Rome reconnaissait officiellement après cette guerre<sup>4</sup>. Bocchus II a notamment bénéficié de son alliance avec Caesar contre les Pompéens et Juba I, pour étendre son royaume jusqu'au fleuve Ampsaga<sup>5</sup>. Sa capitale était à Iol<sup>6</sup>, ayant servi aussi comme capitale à Juba II, il l'a nomma Caesarea<sup>7</sup>.

On doit remarquer que pendant la guerre civile entre *Octavius* et *Antonius*, les deux rois maures ne se mettaient plus d'accord pour se ranger du même côté, comme c'était le cas pendant la lutte entre Pompeus et Caesar<sup>8</sup>. Mais au contraire Bogud s'engagea pour la cause d'Antonius, et

1. *Bell. Afr.*, 23 et 25; STR. XVII, 3, 7; PLIN. *nat.*, V, 19; DIO XLI, 42; XLVIII, 45; L, 6; LIII, 26.

2. PLIN., *nat.* V, 19.

3. SALL., *Iug.* 19; STR. XVII, 3, 9; MELA. I, 5, 29; PLIN., *nat.* V, 19.

4. SALL., *Iug.* 102 et 110.

5. APPIAN. *B.C.* IV, 54.

6. SOL. XXV, 16.

7. PLIN., *nat.* V, 20.

8. MAJDOUB (1998), pp. 1320-8.

Bocchus II s'allia avec Octavius, d'où le fait que les deux rois maures devinrent des adversaires acharnés.

Un texte de Dion Cassius exaltait cette situation vers 38 av. J.-C.:

Bogud le Maure faisait voile vers l'Espagne, que ce fût à l'instigation d'Antoine ou de sa propre initiative; il y occasionna de nombreux dommages et, en retour, en subit autant; à la même époque, les habitants de son royaume, dans la région de Tingi, se soulevèrent contre lui; il évacua l'Espagne sans pouvoir revenir chez lui; car les partisans de César en Espagne et Bocchus vinrent à l'aide des rebelles et l'emportèrent sur lui. Alors Bogud partit rejoindre Antoine pendant que Bocchus prenait aussitôt possession de son royaume, ce qui, par la suite, fut confirmé par César; et aux habitants de Tingi, il fut concédé la citoyenneté<sup>9</sup>.

Je retiens de cette information succincte deux faits essentiels:

1. L'intervention de l'armée romaine dans la Maurétanie a commencé en 38 av. J.-C. contrairement à ce que disait Pline l'Ancien: «Les armées romaines combattirent pour la première fois en Maurétanie sous le principat de Claude» contre la révolte d'Aedemon<sup>10</sup>.
2. Le fait qu'Octavius a cédé à Bocchus II le royaume de Bogud, qui a échoué avec ses fidèles, dans leur résistance pour sauvegarder leur indépendance.

Pour la domination de Bocchus II en Maurétanie, elle était assez courte, et ne dépassa pas l'année 33 av. J.-C. à cause de sa mort à cette date<sup>11</sup>. Cette phase de son règne n'a pas laissé de souvenirs mémorables. Strabon et Pline l'Ancien l'ont même ignorée. Ce dernier croit que: «Juba père de Ptolémée, qui le premier exerça le pouvoir sur l'une et l'autre Maurétanie»<sup>12</sup>. Ainsi, l'auteur ne reconnaît à Bocchus II que son pouvoir à l'ouest de la Numidie «l'actuelle Césarienne»<sup>13</sup> di-t-il. Notons que les vraies monnaies de Bocchus II sont extrêmement rares au Maroc, l'ex royaume de Bogud. J. Marion en a recensé une seule pièce contre neuf<sup>14</sup> que j'attribue volontier à Bocchus I (Majdoub, 1996, p. 294; Id., 1998, p. 1328). A Sala par exemple, les monnaies de Bocchus II ne figurent pas dans l'étude récente de J. Boube sur les monnaies découvertes dans le site<sup>15</sup>.

Devant le manque d'informations sur la situation de la Maurétanie sous Bocchus II, je suppose qu'il aurait du mal à contrôler le pays. En tout

9. DIO XLVIII, 45.

10. PLIN., *nat.* v, 10.

11. DIO XLIX, 43.

12. STR. XVII, 3, 7; PLIN., *nat.* v, 16.

13. PLIN., *nat.* v, 19.

14. MARION (1960b), p. 449-55; ID. (1967), pp. 101-2.

15. BOUBE (1992), p. 260.

cas, on est en présence d'une situation confuse, durant une époque dite d'interrègne entre 33 et 25 av. J.-C., pendant laquelle Octavius entra en pleine action dans la Maurétanie, où il posséda le droit de conquête, qu'il détenait depuis le détronement du roi Bogud.

Strabon, contemporain des événements, fait allusion à cette situation en disant: «La Maurusie eut pour rois deux princes amis du peuple romain, Bogos [Bogud] et Bocchus. Mais ceux-ci étant morts sans laisser de postérité, elle passa aux mains de Juba, qui la reçut en don de César Auguste pour l'ajouter à ses Etats héréditaires»<sup>16</sup>. On ne saurait comment pardonner à Strabon cette information confuse et très vague, en ce qui concerne surtout sa remarque à propos des «deux princes amis du peuple romain». C'est là une nuance, due au fait que l'auteur est préoccupé dans ce contexte par la gloire qu'on presta souvent à Juba II. Le fait de dire que les deux rois étaient amis du peuple romain est insensé, dans des circonstances marquées par des luttes intestines entre les chefs romains.

Cependant, le texte en question a servi aux modernes pour émettre leurs hypothèses sur le sort de la Maurétanie, après la mort de Bocchus II. St. Gsell a cru que Bocchus II «est probablement mort sans laisser d'héritiers». Il a posé aussi la question suivante: «légua-t-il ses Etats au peuple romain ou à Octave? nous l'ignorons»<sup>17</sup>. Les autres chercheurs se sont en général inspirés des idées de leur éminent prédécesseur<sup>18</sup>.

St. Gsell a posé aussi une question sur l'autorité qu'Octavius a exercée en Maurétanie pendant l'interrègne: «Comment cette autorité s'exerçait-elle? par deux préfets, choisis dans l'ordre des chevaliers, l'un résidant dans l'ancien royaume de Bocchus, l'autre dans le royaume de Bogud? c'est là une simple hypothèse: tout renseignement nous manque à ce sujet»<sup>19</sup>. On a même supposé que la Maurétanie dépendait administrativement de la Bétique<sup>20</sup>. J. Carcopino s'est inspiré d'une idée de St. Gsell relative aux conditions qui ont poussé Octavius à donner le royaume à Juba II. Je cite Carcopino: «à la mort de Bocchus II en 34 av. J.-C. Octave avait pu la récolter [la Maurétanie] déjà. Mais d'autres opérations sollicitaient alors son énergie sur d'autres théâtres, et il résista à la tentation»<sup>21</sup>.

La question de l'interrègne a embrouillé J. Mazard, ayant développé l'idée de L. Müller, il se serva d'un effort d'imagination, pour attribuer

16. STR. XVII, 3, 7.

17. GSELL (1928), 8, pp. 200-1.

18. CARCOPINO (1929), p. 90; MAZARD (1955), p. 60; LASSÈRE (1977), p. 221; ID. (1979), p. 73; DESANGES (1978b), p. 651; DECRET (1981), p. 163; COLTELLONI (1997), pp. 19-22.

19. GSELL (1928), 8, p. 201.

20. MARION (1960a), p. 178; SCHMITT (1978), p. 80.

21. CARCOPINO (1948), p. 30.

des monnaies maurétaniennes à cette période<sup>22</sup>. Nous devons à la clairvoyance de J.-G. Février, la correction de cette erreur, en attribuant ses monnaies à Bocchus le jeune<sup>23</sup>. Il s'agit à mon avis, des seules émissions de Bocchus II. Les autres variantes avec le nom du souverain en punique sont des monnaies de Bocchus I<sup>24</sup>.

Il est tout à fait raisonnable de croire Dion Cassius lorsqu'il affirme: «qu'à la mort de Bocchus, il [Octavius] ne donna le royaume à personne, mais l'inscrivit au nombre des provinces romaines»<sup>25</sup>. C'était vraiment une tentation qu'Octavius aurait souhaitée d'imposer. Mais il devrait affronter des contraintes majeures, afin de tenir jusqu'au bout son projet d'annexion. L'entreprise fût avortée hélas, puisqu'en 32 av. J.-C. le bulletin des *Res Gestae* exclut la Maurétanie de la liste des provinces qui dépendaient de lui<sup>26</sup>. Elle ne figure non plus parmi les provinces qui existaient en 27 av. J.-C., quand Octavius fût nommé Augustus<sup>27</sup>. D'ailleurs, c'est la raison pour laquelle St. Gsell croit que Dion Cassius a dû se tromper, en affirmant que la Maurétanie est devenue une province romaine, après la mort de Bocchus II<sup>28</sup>. En réalité, c'est Claudius qui a fondé les deux provinces, la Tingitane et la Césarienne<sup>29</sup>.

Il est donc légitime de croire que la cause majeure qui a obligée Octavius «à résister à la tentation» d'annexer la Maurétanie – selon les termes de J. Carcopino – c'est la résistance des Maures contre son projet.

Or, il est fort probable qu'un parti maure hostile a lutté contre les ambitions d'Octavius en Maurétanie durant les années 33-30 av. J.-C. C'est une question à laquelle M. Bénabou a fait légèrement allusion<sup>30</sup>. Je suppose aussi que le massacre du roi Bogud par Agrippa dans la bataille d'Actium en 31 av. J.-C.<sup>31</sup>, est une punition qui lui a été infligée par Octavius, afin d'éviter toute aspiration éventuelle à reprendre le pouvoir, comme roi légitime, soutenu par des Maures hostiles à la romanisation du pays depuis Bocchus I<sup>32</sup>. C'était vraisemblablement la cause essentielle qui a irrité Octavius contre Bogud, différemment de ces actions diplomatiques évoquées par Suétone, en faisant l'éloge de l'Imperator Augustus:

22. MÜLLER (1862), p. 100; MAZARD (1955), n. 118-21.

23. FÉVRIER (1961), pp. 12-3.

24. MAJDOUB (1996), p. 294; ID. (1998), pp. 1327-8.

25. DIO XLIII, 7.

26. GSELL (1928), 8, p. 196.

27. SUET., *Aug.* 47; DIO LIII, 12.

28. GSELL (1928), 8, p. 201.

29. PLIN., *nat.* v, 10; AUR. VICT. 4, 2; DIO LX, 9.

30. BÉNABOU (1976), pp. 58-9.

31. STR., 8, 4, 3; DIO L, 11; PORPH. *Abst.* I, 25, 4.

32. MAJDOUB (1992), pp. 235-8.

«Les royaumes dont il s'empara par le droit de conquête furent, sauf de rares exceptions, rendus à leurs anciens maîtres ou attribués à des étrangers»<sup>33</sup>.

Octavius devait donc mener une intervention militaire atroce en Maurétanie. Il mata la résistance des Maures et installa une douzaine de colonies romaines dans toute l'extension de l'ex royaume de Bocchus II, entre l'Océan et l'Ampsaga. Il s'agit en Maurétanie occidentale de Zilil, Banasa et Babba<sup>34</sup>, et cela vers 30 av. J.-C. Ainsi je propose de cerner dans le temps, une datation vague (entre 33 et 27 ou 25 av. J.-C.) que les chercheurs ne cessent d'attribuer aux colonies octaviennes<sup>35</sup>. Pour le cas de Tingi, on continue de discuter sa situation<sup>36</sup>, à partir de l'information de Pline l'Ancien où il annonce que la colonie de Tingi est fondée sous Claudius<sup>37</sup>. Puis du texte précédent de Dion Cassius où il affirme qu'en 38 av. J.-C. «aux habitants de Tingi, il fut concédé la citoyenneté»<sup>38</sup>. Enfin à partir d'une légende latine sur les monnaies de la ville: COL IVL TIN<sup>39</sup>.

Cependant, je crois qu'Octavius a dans un premier lieu tenté avec force d'annexer la Maurétanie. C'est ce que rapporte Dion Cassius d'une source inconnue. C'était un projet échoué. Mais cela n'a pas empêché Octavius d'exercer toujours son pouvoir en Maurétanie. Selon Dion Cassius: «Les Africains déjà soumis à Rome à l'exclusion de Cyrène, ainsi les peuples anciennement sujets de Bogud et Bocchus, firent alliance avec lui»<sup>40</sup>. Cela a eu lieu en 32 av. J.-C., pendant ses préparatifs pour affronter Antonius<sup>41</sup>. Toutefois, Octavius se contenta enfin d'établir son réseau de colonies dans la Maurétanie, avec une rigueur qu'il a exercée même en Italie. Selon Dion Cassius: «Il chassa de leurs demeures les peuples d'Italie qu'avaient suivi le parti d'Antoine, pour faire présent de

33. SUET., *Aug.* 48.

34. PLIN., *nat.* v, 2 et 5.

35. GSELL (1928), 8, p. 202; CARCOPINO (1948), p. 176; RACHET (1970), p. 67; GASCOU (1972), p. 26; ID. (1974), p. 68; ID. (1981), p. 227; ID. (1982), p. 146; BÉNABOU (1976), p. 48; LASSÈRE (1977), p. 204; MOULAY RACHID (1978), p. 56; PFLAUM (1978), p. 379; PAVIS (1982), p. 223; AKERRAZ (1982), p. 200; ID. (1987), p. 434; AMANDRY (1984), p. 92; GIRARD (1984), p. 91; JODIN (1987), p. 316; REBUFFAT (1987), p. 32; LENOIR (1993), p. 507; COLTELLONI (1997), p. 27 et 123-4.

36. CARCOPINO (1948), p. 176; GASCOU (1972), p. 144; ID. (1974), p. 67-8; ID. (1981), p. 227; DESANGES (1972), p. 362; ID. (1980), p. 84; KOTULA (1975), p. 399; PFLAUM (1978), p. 380; PAVIS (1982), p. 223; MACKIE (1983), p. 335; AMANDRY (1984), p. 92; EUZENNAT (1989), p. 100; HAMDOUNE (1994), pp. 84-5.

37. PLIN., *nat.* v, 2.

38. DIO. XLVIII, 45.

39. MAZARD (1955), n. 612 et 617-8.

40. DIO L, 6.

41. GSELL (1928), 8, p. 201.

leurs villes et de leurs terres à ses soldats»<sup>42</sup>. Suétone affirme que: «Auguste peupla l'Italie de 28 colonies fondées par lui même»<sup>43</sup>. Pour aboutir à ses résultats en Maurétanie, les rebelles seraient punis de supplices atroces.

Des mesures de sécurité sont envisagées par Octavius en Maurétanie. Strabon parle du cas de Zilil: «Il y avait en outre Zilis, voisine de Tingi; mais les Romains la transplantèrent de l'autre côté du détroit faisant d'elle une colonie, également grossie d'habitants de Tingi auxquels ils ajoutèrent des colons venus de chez eux: ils la nommèrent Iulia Iozza»<sup>44</sup>. Il s'agit pour les Zilitains d'une punition sévère. C'est la même mesure qu'Octavius a appliquée en Italie, où il a osé chasser ses adversaires de leurs terres. Ainsi je partage l'idée de ceux qui croient, que l'évacuation de Zilil est due à la révolte de ses habitants<sup>45</sup>.

Notons que les fouilles entamées par M. Tarradell, dans les sites de Sidi Abdeslem d'el Bhar, Tamuda et Lixus, ont révélé des niveaux de destruction, datés stratigraphiquement avant la diffusion de la céramique arétine<sup>46</sup>. Le site de Kouass est aussi abandonné avant la diffusion de cette céramique. Une construction maurétanienne près du site est détruite également avant l'arrivée de cette céramique<sup>47</sup>. Quelques sites de la région de Tanger, ont probablement subi des destructions vers la même époque<sup>48</sup>. C'est d'ailleurs une conclusion, que j'ai retirée de mon étude critique, des résultats des fouilles dans la région<sup>49</sup>. D'autre part, les fouilles de Zilil ont exhumé une destruction du niveau maurétanien 2, datée par les mêmes données archéologiques:

Il s'agit donc d'une occupation que l'on peut situer dans le I<sup>er</sup> siècle avant notre ère, avant la diffusion de la céramique arétine aux alentours de l'année 30 av. n. è. [...] le quartier semble avoir connu un long abandon [...] On a voulu y voir la conséquence des luttes entre Bogud allié d'Antoine et Bocchus allié d'Octave,

42. DIO LI, 4.

43. SUET., *Aug.* 46.

44. STR. III, 1, 8.

45. PONSICH (1964b), p. 285; ID. (1975), p. 673; SILLIÈRES (1988), pp. 795-6.

46. TARRADELL, 1954, pp. 343-4; ID. (1959), pp. 26-8; ID. (1960), pp. 89-94 et 115-9 et 147-54; ID. (1966), pp. 437-40; PONSICH (1982), pp. 826-7.

47. PONSICH (1967), pp. 391-3; ID. (1969a), pp. 226 et 235; ID. (1969b), pp. 60-1; ID. (1970b), p. 78.

48. PONSICH (1964a), pp. 239-40 et 243-4 et 251-2; ID. (1970a), pp. 192 et 204.

49. J'ai traité cette question dans ma thèse de Doctorat d'Etat, intitulée: *Recherches sur la vie économique de la Maurétanie au dernier siècle av. J.-C.*, Faculté des Lettres et des sciences humaines, Mohammedia, 1998 (en arabe).



lors de la révolte des habitants de Tanger en 38 av. J.-C. La même hypothèse vaut peut-être pour Dchar Jdid (Zilil)<sup>50</sup>.

Cependant, les fouilleurs mettent cet abandon en rapport avec l'évacuation de Zilil mentionnée par Strabon<sup>51</sup>.

Les mêmes conclusions ont été retirées d'un sondage au Temple C à Volubilis, où on est en présence d'un niveau d'abandon qui ne contient pas de céramique arétine<sup>52</sup>.

Il est fort probable que les destructions des sites maurétaniens ont eut lieu après la mort de Bocchus II, à cause de l'intervention militaire subversive d'Octavius, car le roi aurait tendance à se comporter avec souplesse, pour maintenir en paix ses nouveaux sujets, qui fûtent ses ancêtres. En revanche, le chef romain aurait intérêt à être assez violent, pour causer ces dommages, et lutter sévèrement contre l'opposition des Maures à ses entreprises de romanisation.

D'autre part, je trouve dans ces circonstances critiques, l'explication d'un texte de Pline l'Ancien, où on puise l'information suivante:

la Tingitane [...] voilà les peuples qui l'habitent: celui des Maures, jadis le principal d'entre eux – d'où le nom (de Maurétanie) – que la plupart des auteurs ont appelé Maurusii. Diminué par les guerres, il est réduit à un petit nombre de clans. Son voisin le plus proche était le peuple de Massaesyli, mais il s'est éteint de la même façon. Ce sont à présent des peuples gétules qui tiennent le pays; les Baniurae, les Autololes de beaucoup les plus puissants<sup>53</sup>.

Avant d'analyser ce texte, je remarque qu'il s'agit dans cette information d'un énorme bouleversement dans le sort de la Maurétanie, qui a affecté la carte politique de son royaume. Jadis, les Maures ont certainement étendu leur domination sur les Gétules, comme les rois numides<sup>54</sup>, puisque les auteurs anciens insistèrent sur le fait que le territoire occupé par les Maures englobait la zone des Gétules, et s'étendait au sud, jusqu'aux Ethiopiens occidentaux, qui sont leurs voisins<sup>55</sup>. Ils fûtent parfois des voisins paisibles et collaborateurs, comme c'était le cas avec Bocchus I vers la fin de la guerre de Jugurtha<sup>56</sup>. En revanche, ils devinrent hostiles à Bo-

50. TARRADELL (1960), p. 293-4; AKERRAZ (1982), p. 197-9.

51. AKERRAZ (1982), p. 209.

52. MAJDOUB (1994), p. 285-6.

53. PLIN., *nat.* 5, 17.

54. *Bell. Afr.* 32 et 55-6; SALL., *Iug.* 83.

55. STR. I, 4, 5; II, 3, 4; II, 5, 33; III, 4, 3 et 10; XVII, 3, 1 et 5 et 7 et 20; MELA. I, 4, 22; PLIN., *nat.* V, 43; PAUS. I, 33, 5.

56. APP., *Num.* 5.

gud, qui les a attaqués<sup>57</sup>. On admet en général que les versants sud-ouest de l'Atlas marquaient la limite entre les Maures et les Ethiopiens occidentaux<sup>58</sup>, car des textes ont mentionné d'une part, que l'Atlas marquait la limite de la Maurétanie<sup>59</sup>, et d'autre part, que le pays des Gétules est au nord des Ethiopiens occidentaux<sup>60</sup>. Ainsi, J. Desanges suppose que le Haut Atlas fût la zone de limite entre les Gétules et les Ethiopiens occidentaux<sup>61</sup>.

Revenons à l'analyse du texte précédent. Je commence par la remarque suivante de J. Desanges: «Il faut donc supposer, à une époque malheureusement indéterminée, car nous ne savons pas à quelle source Pline puise ces renseignements ethnographiques, une avance des populations de l'intérieur aux dépens de celles de la bordure littorale de la Tingitane»<sup>62</sup>.

Pour ma part, j'attire l'attention sur deux questions:

1. Pline n'a pas évoqué cette situation catastrophique des Maures, dans le contexte où il a parlé de la révolte d'Aedemon, ce qui exclut qu'il fait ici allusion aux dommages causés par l'intervention des armées romaines sous le principat de Claudius. Or, bien que l'auteur n'était pas au courant d'une intervention militaire antérieure, il a probablement signalé un renseignement retiré d'une source quelconque, sans en remarquer les causes, qui sont à mon avis relatives à l'intervention militaire d'Octavius dans la Maurétanie.

2. Le fait que les Gétules ont occupé les territoires des Maures, ne peut s'effectuer dans ces circonstances, que par le consentement d'Octavius. C'était une démarche politique de redistribuer les tribus, en rapprochant les plus dociles ou alliées de Banasa et Babba, comme colonies intérieures. Les Gétules en question servaient donc de limes pour ces deux colonies. R. Rebuffat a supposé que les Baniurae n'étaient pas assez loin de Banasa, à partir de son interprétation d'un graffiti portant le nom de BANIVRAI, marqué sous le pied d'un vase de céramique à vernis rouge hispanique, de forme DRAG. 27, trouvé dans ce site. L'auteur dit: «D'une façon très approximative bien sûr, et un peu conjecturale, on discerne tout de même que les Baniures pouvaient être voisins de Banasa»<sup>63</sup>.

57. STR. XVII, 3, 5.

58. THOUVENOT (1948), p. 91; MAUNY (1949), pp. 59-60; PEDECH (1956), p. 330; DESANGES (1960), p. 439; ID. (1978a), pp. 140, 168 et 373; ID. (1978c), pp. 39-40; 1980, pp. 102, 108, 116 et 120-1; ID. (1986), p. 29; SCHMITT (1973), pp. 116 et 375; JODIN (1987), p. 241.

59. VER., *En.* IV, 480-5; PLIN., *nat.* V, 10; 13, 91; PTOL. IV, 1, 2.

60. *Bell. Afr.*, 56; SALL., *Jug.* 18 et 103; VER., *En.* IV, 35-40; STR. II, 5, 33; XVII, 3, 2-3 et 19; MELA. I, 5, 23; 3, 1, 104; PLIN., *nat.* V, 5 et 9-10, 17, 21, 30 et 43; VI, 202; XXVI, 77.

61. DESANGES (1978a), pp. 130 et 146; ID. (1978c), pp. 39-40.

62. DESANGES (1980), p. 146.

63. REBUFFAT (1974), p. 455.

Cette politique de dompter les Gétules et de se reconcilier avec eux, fût déjà mise en œuvre par Marius en Numidie, après la guerre de Jugurtha<sup>64</sup>. C'est la raison pour laquelle les Gétules de cette région ont soutenu Caesar contre le roi Juba I et les Pompéens. On doit ces informations à l'auteur du *Bellum Africum*: «[Les Gétules] se rappellent les obligations qu'eux-mêmes et leurs ancêtres avaient à C. Marius et entendant dire que César était parent de Marius, passent en masse et continuellement dans le camp de César»<sup>65</sup>. Il ajoute plus loin:

des Gétules de la cavalerie royale, gardes nobles et préfets de cavalerie dont les parents après avoir servi dans l'armée de Marius et reçu de lui terres et domaines, avaient été après la victoire de Sulla donnés comme sujets au roi Hiempsal, saisirent une occasion et profitant de l'obscurité, tard dans la soirée, passent avec chevaux et valets – mille à peu près – dans le camp de César installé dans la plaine à proximité d'Uzita<sup>66</sup>.

La politique romaine vis-à-vis des tribus africaines a laissé son écho chez Strabon:

La division intérieure du pays a subi de fréquents remaniements, tant à cause du grand nombre de tribus qui y habitent côte à côte, que parce que les Romains, suivant qu'ils étaient amis ou ennemis de ces tribus, ôtaient souvent aux unes pour donner aux autres, et cela sans s'astreindre à aucune règle fixe<sup>67</sup>.

En somme, la résistance des Maures et leur agitation a perturbé l'intervention d'Octavius dans le pays. Mais il a pu imposer sa domination indirectement, par les colonies, assistées des peuplades guétules. La dernière manœuvre de souplesse fût la décision de céder le royaume à Juba II<sup>68</sup>. St. Gsell a analysé la situation de la manière suivante:

Il se rendait compte que la Maurétanie, habitée par des peuplades remuantes et, en général, barbares, eût exigé des troupes d'occupation nombreuses et coûté bien plus qu'elles n'eût rapporté. Mieux valait la remettre à un prince qui avait donné des preuves de son dévouement, qui, plus habilement que des fonctionnaires romains ignorants du pays et des hommes, saurait employer vis-à-vis de ses

64. QUONIAM (1950), pp. 332-5; GASCOU (1969), p. 557; KOTULA (1976), p. 338; DESANGES (1978b), pp. 634-5; DONDIN (1980), p. 107.

65. *Bell. Afr.* 32.

66. *Bell. Afr.* 56.

67. STR. XVII, 3, 12.

68. STR. VI, 4, 2; XVII, 3, 7; PLIN., *nat.* V, 22; TAC., *ann.* IV, 5; DIO XLIX, 46; L, 6; LIII, 26.

sujets des moyens de gouvernement propres à les maintenir en paix, à accroître peu à peu leur civilisation<sup>69</sup>.

Quant à M. Coltelloni, elle constate «qu'en 25 av. J.-C. Auguste prend deux décisions qu'intéressent des territoires dont l'un n'est pas intégré à l'*ager publicus* et dont l'autre connaît un statut particulier: la Galatie est annexée, la Maurétanie devient un royaume protégé»<sup>70</sup>.

Dans les apparences, le règne de Juba II fût le début d'une nouvelle ère, trop appréciée par les chercheurs hâtifs. Mais en réalité, il s'agit d'une étape hasardeuse dans le projet de romaniser le pays, puisque son règne a aussi connu de troubles considérables.

### Bibliographie

- AKERRAZ A. (1982), A. AKERRAZ, N. EL KHATIB-BOUJIBAR, A. HESNARD, A. KERMORVANT, E. LENOIR, M. LENOIR, *Fouilles de Dchar Jdid*, 1977-80, «BAM», 14, 1981-1982, pp. 169-225.
- AKERRAZ A. (1987), A. AKERRAZ, N. EL KHATIB, BOUJIBAR, A. HESNARD, A. KERMORVANT, E. LENOIR, M. LENOIR, G. MONTHEL, *Ab eo xxv in ora oceani Colonia Augusti Iulia Canstantia Zilil*, in *L'Africa romana IV*, Ozieri pp. 433-44.
- AMANDRY M. (1984), *Le monnayage du préfet Ambatus à Babba (Maurétanie Tingitane)*, «RN», 26, pp. 88-94.
- BÉNABOU M. (1976), *La résistance africaine à la romanisation*, Paris.
- BOUBE J. (1992), *La circulation monétaire à Sala à l'époque préromaine*, Coll. EFR, 166, pp. 255-65.
- CARCOPINO J. (1929), *L'Afrique du dernier siècle de la république romaine*, «RH», 97, pp. 86-94.
- CARCOPINO J. (1948), *Le Maroc antique*, 10<sup>e</sup> édition, Paris.
- COLTELLONI M. (1997), M. COLTELLONI-TRANNOY, *Le royaume de Maurétanie sous Juba II et Ptolémée*, Paris.
- DECRET F. (1981), F. DECRET, M. FANTAR, *L'Afrique du Nord dans l'antiquité, histoire et civilisation, des origines au V<sup>e</sup> siècle après J.-C.*, Paris.
- DESANGES J. (1960), *Mauretania Ulterior Tingitana*, «BAM», 4, pp. 437-41.
- DESANGES J. (1972), *Le statut des municipes d'après les données africaines*, «Revue Historique du Droit Français et Etranger», pp. 353-75.
- DESANGES J. (1978a), *Recherches sur l'activité des méditerranéens aux confins de l'Afrique*, Coll. EFR, 38.
- DESANGES J. (1978b), *L'Afrique romaine et libyco-berbère*, in C. NICOLET (dir.), *Rome et la Méditerranée occidentale*, Coll. Nouvelle Clio, 8 bis, Paris.
- DESANGES J. (1978c), *Le peuplement éthiopien à la lisière méridionale de l'Afrique*

69. GSELL (1928), 8, p. 214.

70. COLTELLONI (1997), p. 20.

- du Nord d'après les témoignages textuels de l'antiquité, Colloque de Dakar, 1976, Dakar, pp. 29-42.
- DESANGES J. (1980), *Commentaire de Pline l'Ancien, livre 5, 1-46*, Paris.
- DESANGES J. (1986), *De Timée à Strabon, la polémique sur le climat de l'Afrique du nord et ses effets*, in III<sup>e</sup> Congrès International d'Histoire et d'Archéologie de l'Afrique du Nord (Montpellier 1985), Paris, pp. 27-34.
- DONDIN (1980), M. DONDIN-PAYRE, *Recherches sur un aspect de la romanisation de l'Afrique du Nord: l'expansion de la citoyenneté romaine jusqu'à Hadrien*, «AntAfr», 17, pp. 93-132.
- EUZENNAT M. (1989), *Remarques sur la description de la Maurétanie Tingitane dans Pline l'Ancien, H.N., 5, 2-18*, «AntAfr», 25, pp. 95-109.
- FÉVRIER J. G. (1961), *Bocchus le jeune et les Socii*, «Semitica», 11, pp. 9-15.
- GASCOU J. (1969), *Marius et les Gétules*, «MEFR», 81, pp. 555-68.
- GASCOU J. (1972), *La politique municipale de l'empire romain en Afrique Proconsulaire de Trajane à Septime Sévère*, Rome.
- GASCOU J. (1974), *Note sur l'évolution du statut juridique de Tanger entre 39 av. J.-C. et le règne de Claude*, «AntAfr», 8, pp. 67-71.
- GASCOU J. (1981), *Tendances de la politique municipale de Claude en Maurétanie*, «Ktéma», 6, pp. 227-38.
- GASCOU J. (1982), *La politique municipale de Rome en Afrique du Nord, de la mort d'Auguste au début du 3<sup>e</sup> s. ap. J.-C.*, in «ANRW», 2, 10-2, pp. 136-229.
- GIRARD S. (1984), *Banasa préromaine, un état de la question*, «AntAfr», 20, pp. 11-93.
- GSELL, ST. (1928), *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord*, tome 8, Paris.
- HAMDOUNE CH. (1994), *Note sur le statut colonial de Lixus et de Tanger*, «AntAfr», 30, pp. 81-7.
- JODIN A. (1987), *Volubilis Regia Iubae, contribution à l'étude des civilisations du Maroc préclaudien*, Paris.
- KOTULA T. (1975), *Le culte provincial et romanisation, le cas des deux Maurétanies*, «Eos», 63, pp. 389-407.
- KOTULA T. (1976), *Les Africains et la domination de Rome*, «DHA», 2, pp. 337-58.
- LASSÈRE J.-M. (1977), *Ubique populus, peuplement et mouvement de la population de l'Afrique romaine, de la chute de Carthage à la fin des Sévères*, Paris.
- LASSÈRE J.-M. (1979), *Rome et le sous-développement de l'Afrique*, «REA», 81, pp. 67-104.
- LENOIR M. (1993), *Ad Mercuri Templum, voies et occupation antiques du nord du Maroc*, «MDAI-M», 100, pp. 507-20.
- MACKIE N. K. (1983), *Augustan Colonies in Mauretania*, «Historia», 32, pp. 332-58.
- MAJDOUB M. (1992), *Les luttes du début du 1<sup>er</sup> s. av. J.-C. au nord de la Maurétanie*, Coll. EFR, 166, pp. 235-8.
- MAJDOUB M. (1994), *Nouvelles données sur la datation du temple C à Volubilis*, in *L'Africa romana X*, Sassari, pp. 283-7.
- MAJDOUB M. (1996), *La Maurétanie et ses relations commerciales avec le monde romain jusqu'au 1<sup>er</sup> s. av. J.-C.*, in *L'Africa romana XI*, Ozieri, pp. 287-302.

- MAJDOUB M. (1998), *Pompeus Magnus et les rois maures*, in *L'Africa romana XII*, Sassari, pp. 1320-8.
- MARION J. (1960a), *La population de Volubilis à l'époque romaine*, «BAM», 4, pp. 133-83.
- MARION J. (1960b), *Note sur les séries monétaires de Tingitane*, *ibid.*, pp. 449-57.
- MARION J. (1967), *Note sur la contribution de la numismatique à la connaissance de la Maurétanie Tingitane*, «AntAfr», 1, pp. 99-118.
- MAUNY R. (1949), *Autour d'un texte bien controversé, le périple de Polybe (164 av. J.-C.)*, «Hespéris», 36, pp. 47-68.
- MAZARD J. (1955), *Corpus nummorum Numidiae Mauretaniaeque*, Paris.
- MOULAY RACHID EL. (1979), *Le Maroc septentrional selon Claude Ptolémée*, «Revue de Géographie du Maroc», n.s., 3, pp. 53-8.
- MÜLLER L. (1862), *Numismatique de l'ancienne Afrique*, III, *Les monnaies de la Numidie et de la Maurétanie*, Copenhague.
- PAVIS (1982), H. PAVIS D'ESCURAC, *Les méthodes de l'impérialisme romain en Maurétanie de 33 av. à 40 ap. J.-C.*, «Ktéma», 7, pp. 211-33.
- PÉDECH P. (1956), *Un texte discuté de Pline, le voyage de Polybe en Afrique (H.N. 5, 9-10)*, «REL», 33, pp. 318-32.
- PFLAUM H. G. (1978), *La romanisation de l'Afrique*, in «Scripta Varia», 1, pp. 375-92.
- PONSICH M. (1964a), *Exploitations agricoles romaines à la région de Tanger*, «BAM», 5, pp. 235-52.
- PONSICH M. (1964b), *Contribution à l'atlas archéologique du Maroc, région de Tanger*, *ibid.*, pp. 253-98.
- PONSICH M. (1967), *Kouass port antique et carrefour des voies de Tingitane*, «BAM», 7, pp. 368-405.
- PONSICH M. (1969a), *Nouvel aspect de l'industrie préromaine en Tingitane*, «BCTH», n.s., 4, pp. 225-35.
- PONSICH M. (1969b), *La céramique d'imitation, la campanienne de Kouass région d'Arcila Maroc*, «AEA» 42, pp. 56-80.
- PONSICH M. (1970a), *Recherches archéologiques à Tanger et dans sa région*, Paris.
- PONSICH M. (1970b), *Note préliminaire sur l'industrie de céramique préromaine en Tingitane, Kouass région d'Arcila*, «Karthago», 15, 1969-1970, pp. 77-97.
- PONSICH M. (1975), *Pérénnité des relations dans le circuit de Gibraltar*, in «ANRW», 3, pp. 655-84.
- PONSICH M. (1982), *Lixus, informations archéologiques*, in «ANRW», 10-2, p. 817-49.
- QUONIAM P. (1950), *A propos d'une inscription de Thuburnica (Tunisie) et la romanisation de l'Afrique*, «CRAI», pp. 332-6.
- RACHET M. (1970), *Rome et les Berbères, un problème militaire d'Auguste à Dioclétien*, Coll. Latomus, 90, Bruxelles.
- REBUFFAT R. (1974), *Les Baniures, un nouveau document sur la géographie ancienne de la Maurétanie Tingitane*, in *Mélanges Dion*, Paris, pp. 451-63.
- REBUFFAT R. (1987), *L'implantation militaire romaine en Maurétanie Tingitane*, in *L'Africa romana IV*, Ozieri, pp. 31-78.

- SCHMITT P. (1973), *Le Maroc d'après la géographie de Ptolémée*, thèse de doctorat du III<sup>e</sup> cycle, Tour (dactylographiée).
- ID. (1978), *La plus ancienne carte géographique du Maroc*, «BAM», 11, 1977-1978, pp. 79-90.
- SILLIÈRES P. (1988), *Les villes antiques du littoral du détroit de Gibraltar*, in *Congreso Internacional Estecho de Gibraltar, Ceuta, 1987*, Madrid, pp. 791-9.
- TARRADELL M. (1954), *Nuevos datos sobre la guerra de los romanos contra Aedemon*, in *Congreso Arqueológico del Marruecos Espanol, (Tetuan, 1953)*, Tetuan pp. 337-44.
- TARRADELL M. (1959), *Lixus, historia de la ciudad*, Tetuan.
- TARRADELL M. (1960), *Historia de Marruecos, Marruecos punico*, Tetuan.
- TARRADELL M. (1966), *Contribution à l'atlas archéologique du Maroc, région de Tétouan*, «BAM», 6, pp. 425-43.
- THOUVENOT R. (1948), *Défense de Polybe*, «Hespéris», 35, pp. 79-92.